



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2023**

Le Conseil Municipal, convoqué le 20 septembre 2023, s'est réuni à la salle associative de Fontain en présentiel

Conseillers Municipaux en exercice : 19  
Présidence de Mme Catherine HAMELIN, Maire

Conseillers présents :

Claire APFFEL, Laurence BEPOIX, Michel BOURETTE, Anne-Lise BOUVERESSE, Bénédicte CHAMBREY, Flavien CHANSON, Martine DONEY, Denis DUQUET, Simon GAILLARD, Alain GENTINE, Claude GRESSET, Catherine HAMELIN, François MARTIN, Laurence MARTIN, Michel TIROLE, Elodie TOITOT, Jean-Pierre VAGNE

Conseillers Absents :

Pierre-Alain DUQUET  
Laurence MAIROT

Procurations de vote :

Laurence MAIROT donne procuration à Elodie TOITOT

17 conseillers présents et 1 représenté ; le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Denis DUQUET  
Madame la maire débute la séance à 20h00

**Ordre du jour**

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18/07/2023
- 2- Bâtiments,
  - Eglise
  - Ancienne mairie
- 3- Communication,
  - Don du sang (délibération)
  - Calendrier Gazette
- 4- Développement durable
  - Futur aménagement forestier (délibération)
  - ONF : regroupement de parcelles, travaux forestiers, inclusion de parcelles (délibérations)
  - Calendrier Natura 2000
  - Gestion différenciée
  - Frelon asiatique
- 5- Fêtes et Cérémonies,
  - Calendrier 2023/2024
- 6- Finances,
  - Convention intercommunale médiathèque (délibération),

- Changement de grade pour un agent (délibération)
  - Vente d'herbe 2023 (délibération)
  - FSL et FAAD (délibération)
- 7- Voirie,
- 8- Urbanisme,
- Compte-rendu de la réunion avec l'ARS (maison médicale, maison intergénérationnelle)
- 9- Questions diverses

## 1- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 juillet 2023

Madame le maire demande aux élus s'ils ont des remarques sur le compte-rendu. Après discussion, le compte-rendu est mis à la validation.

**Le conseil municipal, approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du 18 juillet 2023.**

## 2- Bâtiments

### Eglise

Pas de retour sur l'appel d'offre de la part du Grand Besançon, la mairie relance le Grand Besançon.

M. Cohendet a bien reçu les diagnostics Plomb et Amiante.

### Ancienne mairie

Les travaux vont commencer.

La circulation sera coupée par la mise en place de la grue (Information des riverains).

La chaudière est enlevée, en attendant, fourniture de convecteurs, la mairie fera un geste sur le loyer pour compenser le coût de la consommation électrique

## 3- Communication

### Don du sang

- 47 personnes annoncées
- 43 personnes prélevées
- 2 nouveaux donneurs

L'association de Thise est intéressée ainsi que Mme le maire pour mettre en place deux prélèvements par an : une collecte en été et une en décembre ou début janvier.

L'association propose qu'une convention soit signée avec la mairie pour entériner ces collectes et le fonctionnement. Elle propose également un nouveau nom : L'association Don du Sang Thise-Besançon-Fontain

Elle continuera de se charger de l'organisation et de la réservation de la salle des fêtes (mise à disposition par la commune).

M. Gresset indique qu'il a rendez-vous avec M. Doney, président de l'association, pour discuter de l'ancienne association de Don du Sang de Pugey et voir pour la transmission des affaires.

**Le conseil municipal, approuve à l'unanimité, la signature de la convention.**

### Gazette

- Calendrier proposé :
  - o retour des articles fin novembre
  - o distribution 11 décembre (lors d'un conseil municipal)

Prochaine commission mi-octobre

#### 4- Développement durable

##### **Futur aménagement forestier (outil de gestion de la forêt pour les 20 prochaines années)**

L'ONF propose 3 scenarii pour le nouveau plan :

- Approche économique (production)
- Approche environnementale (privilégie la biodiversité)
- Approche mixte économique/environnementale

L'ONF ne conseille plus l'approche économique pure. Trop risquée au vu des conditions climatiques actuelles et futures.

C'est la dernière approche qui est retenue par les élus.

Les 2 communes ayant fusionnées, le futur aménagement forestier doit donc réunir les deux forêts de Fontain et d'Arguel. Sur la forêt d'Arguel, il est proposé de regrouper des parcelles afin de faciliter la gestion. De plus, la fusion des 2 forêts nécessitera de renuméroter les parcelles.

M. Gresset propose une inversion de la numérotation par rapport à la proposition de l'ONF, pour les parcelles du Chalet d'Arguel et de la Verte Montagne.

**Le conseil municipal, approuve à l'unanimité, la fusion des 2 forêts.**

L'ONF demande à ce que la partie de forêt dénommée « Verte Montagne » parcelles Section 027C numéro cadastral 95, 101, 187 et section C numéro cadastral 7 (surface de 32 ha) passe sous régime forestier (Selon le code forestier, tous les bois ou forêts appartenant notamment aux collectivités territoriales relèvent du régime forestier dès lors qu'ils sont susceptibles d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution et qu'un arrêté leur a rendu le régime forestier applicable. L'application de ce régime permet d'assurer la gestion durable de ces forêts par l'office national des forêts (ONF) et de prendre en compte l'intérêt économique, environnemental et social des forêts publiques concernées). Mme le Maire précise que si le conseil vote contre cette intégration, les services de l'ONF feront remonter cette décision au Ministère, qui imposera à la commune l'intégration.

M. Gresset indique que cette zone est la propriété de la commune d'Arguel depuis très longtemps (achat) et qu'une réflexion pour l'ouverture d'une carrière avait été menée. Si cette zone passe dans le régime forestier et qu'une carrière est créée alors l'ONF touchera un pourcentage des recettes (il n'est pas prévu de carrière actuellement). De plus, garder des parcelles hors régime forestier pourrait permettre à la commune de faire des échanges.

Mme Doney s'interroge sur les effectifs de l'ONF. Auront-ils assez de personnels pour assurer le suivi et la gestion de l'ensemble de notre forêt (environ 300ha) ?

**Le conseil municipal, après les débats, vote à 8 voix CONTRE, 4 abstentions et 4 voix POUR, l'intégration de la zone dénommée « Verte Montagne » dans le futur aménagement forestier.**

L'ONF propose l'intégration au régime forestier des parcelles Section ZO numéro cadastral 131 et 132 lieudit « Sous la côte » (Mercureaux).

**Le conseil municipal, après les débats, vote à 3 abstentions et 15 voix POUR cette intégration.**

L'ONF propose l'intégration au régime forestier de la parcelle Section C numéro cadastral 27 lieudit « Brey Dessus ».

**Le conseil municipal, après les débats, vote à 4 voix CONTRE, 1 abstention et 13 voix POUR cette intégration.**

### **Travaux forestiers**

Réalisations de places de retournement et pistes (secteur La Malpierre et autres). Les aménagements seront à la charge de la commune. Il a été indiqué que les subventions étaient incertaines et que le pourcentage d'aide n'était pas connu.

L'étude sera confiée à la section « Travaux » de l'ONF.

**Le conseil municipal, après les débats, vote à l'unanimité l'étude des travaux.**

### **Ventes bois (ONF mandataire légal pour vendre)**

Une vente de gré à gré, par contrat d'approvisionnement, de bois résineux (sapin et épicéa) de la forêt d'Arguel est proposé pour un volume prévisionnel de 557 m3.

**Le conseil municipal, après les débats, autorise à l'unanimité Mme le Maire à signer tout document présenté par l'ONF pour la mise en œuvre du mandat de la vente de gré à gré.**

### **Calendrier Natura 2000**

Une réunion a eu lieu le 14/09 avec les représentants de l'EPTB, de la Chambre d'Agriculture, de GBM, de la ville de Besançon et les exploitants de Fontain, Arguel, Morre, La Vèze et Besançon (exploitants sur la commune de Fontain).

Il n'y avait pas d'obligation et les personnes présentes ont apprécié d'avoir été intégrées à la discussion.

Les exploitants ne sont pas réticents à l'idée mais ils se méfient des contraintes qui peuvent subvenir dans quelques années. Le sentiment qui ressort est : "Aujourd'hui, adhérer à Natura 2000, c'est signer un chèque en blanc !". En effet, ni l'EPTB, ni la chambre d'Agriculture ne peuvent assurer que les règles en place aujourd'hui ne vont pas se durcir et ajouter des contraintes.

De plus, les propriétaires des terrains ne sont pas au courant (que les parcelles peuvent passer sous régime Natura 2000) et c'est dommageable.

Voici le calendrier donné par l'EPTB :

- de septembre à fin Octobre --> concertation exploitants/communes
- Novembre --> commune fait remonter les avis,
- Entre 1er et 15 décembre OFPB compile les informations
- Février 2024 --> retours, possibilités de changer d'avis
- Aout 2024 à décembre 2024, mise en place des contrats

La commune est concernée par Natura 2000.

Pour rappel l'objectif de Natura 2000 est de connecter la Vallée du Doubs (Natura 2000 Doubs) jusqu'à la Vallée du Loue (Natura 2000 Loue).

A défaut de terres agricoles, la commune propose de classer certains bois communaux.

### **La gestion différenciée**

La gestion consiste à simplifier la gestion des espaces communaux. Des panneaux de communication pourront être réalisés en partenariat avec l'école pour expliquer la démarche. La gestion de chaque espace sera étudiée en fonction des besoins et de l'emplacement.

### **Frelon asiatique**

Le frelon asiatique est de plus en plus présent sur la commune. Il est dangereux et difficile à éradiquer. Les apiculteurs ne savent pas comment protéger leurs ruches efficacement et durablement.

Il est proposé que le commun participe aux destructions de nids chez les particuliers à hauteur de 50 euros, jusqu'en 2024 (coût d'intervention d'environ 150 euros). Les propriétaires devront déclarer en mairie la présence du nid avant intervention. Cette aide pourrait permettre les repérages et encourager les déclarations.

Une information sera fait sur le site internet, dans la gazette et par voie de mail.

## Nappes phréatiques

Les niveaux des nappes profondes sont très critiques. Les mois de juillet, août et septembre sont historiquement les plus chauds, la situation exceptionnelle.

## 5- Fêtes et Cérémonies

Commission prévue début décembre.

Pour le Samedi 11 novembre : cérémonie, 85 personnes en 2022, besoin de 4 à 5 bénévoles.

Calendrier prévisionnel :

**Vendredi 12 janvier 2024 : Vœux du maire,**

--> 100 personnes environ....

Vendredi après-midi : préparation, besoin de 4 à 5 bénévoles

**Samedi 20 janvier 2024 : repas des ainés, traiteur**

--> besoin de 10 bénévoles

## 6- Finances

**Proposition d'une convention intercommunale** pour la médiathèque avec Pugey. La participation sera fonction de la population et du nombre d'inscrits à la médiathèque.

Dans le cadre de cette convention, la mairie de Fontain proposera un lieu de dépôt des livres (point relais).

**Le conseil municipal, après les débats, autorise à l'unanimité Mme le Maire à signer la convention.**

Changement de grade d'un des agents à partir du 1/11/2023.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps complet de 35h hebdomadaires en raison des missions liées au poste d'un agent pouvant bénéficier d'un avancement de grade, Mme le Maire propose :

- La suppression du poste d'adjoint technique à temps complet de 35h hebdomadaires
- La création d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps complet de 35h hebdomadaires

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal valide à l'unanimité cette suppression et création de poste à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023.**

**Vente d'herbe 2023 :**

Mme le Maire expose que le prix de vente d'herbe aux GAEC Martin et Duquet pour l'année 2023, selon les directives préfectorales, doit être augmenté de 5.63% par rapport à l'année précédente.

Les nouveaux tarifs sont :

- GAEC MARTIN : 88,69 €
- GAEC DUQUET : 24,55 €

Mme Laurence Martin ne doit pas participer au vote.

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal valide à l'unanimité ce nouveau tarif.**

## FSL et FAAD

Le plan d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), élaboré et mis en œuvre par l'Etat et le Département, est le pivot des politiques du logement et de l'hébergement pour les personnes en difficultés.

Parmi ces outils financiers se trouvent le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et le Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD).

Le FSL permet notamment le financement de mesures d'accompagnement social et d'aides financières individuelles. Le FAAD permet de soutenir et d'accompagner près de 500 ménages dans la poursuite de leur projet immobilier.

Dans le cadre d'une démarche de solidarité, le Département du Doubs sollicite notre commune afin qu'il apporte sa contribution à ces 2 dispositifs.

En 2022, la commune avait versé 1158€.

En 2023, sur la base de 1248 habitants, notre participation serait de :

- Fonds de solidarité pour le Logement (FSL) 761,28€ (0,61 €/hab)
  - Fonds d'aide aux accédants en difficulté (FAAD) 574,40€ (0,30 €/hab)
- Soit 1335,68 Euros

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal valide à l'unanimité la participation de la commune à ces 2 Fonds.**

## 7- Voirie

La plupart des travaux prévus avec GBM ont été réalisés (cf tableaux transmis avant conseil). Une réflexion est en cours pour rejoindre la fromagerie en circulation douce (trottoir, voie cyclable). Un rendez-vous sera programmé avec les services du Département et GBM.

M. Bourette propose d'intégrer le carrefour de l'entrée Est du village dans le tronçon limité à 70km/h.

## 8- Urbanisme

Une réunion avec l'ARS, la FEMASCO et le CPTS a eu lieu le 12 septembre concernant une réflexion sur une maison médicale et/ou une maison intergénérationnelle. A l'heure actuelle, rien n'est fixé mais nous nous interrogeons sur la pertinence de l'une ou l'autre. Concernant la création d'une maison médicale, nous sommes proche de Besançon, et il y a déjà des maisons de santé à Pugey, Beure et Epeugney. Nous n'aurions pas d'aide à l'installation car nous sommes trop proches de Besançon, mais un accompagnement est possible.

Les praticiens peuvent s'installer où ils le souhaitent, et l'offre actuelle de bureaux et bâtiments est importante. Certains professionnels souhaitent être intégrés lors des constructions de nouveaux bâtiments (ou rénovation) pour pouvoir choisir la disposition des pièces.

Une maison de santé est une offre de soin global sur un territoire. Il est donc possible de créer une maison de santé sur plusieurs communes pour offrir un parcours de soins ou un parcours paramédical.

## 9- Questions diverses

- Mariage filmé le 9/12 avec un feu d'artifice (émission « 4 mariages et une lune de miel »)
- Communication, partage d'informations avec la commune de Pugey
- SIFALP : Perte de 10 élèves mais pas de perte de classe.
- Carte Avantages Jeunes : 90 cartes (1ère campagne) et 45 cartes (2ème campagne) vendus. La contribution de la commune représente un coût de 675 Euros
- Le Défi de la Boucle passera le 22 novembre dans Fontain
- Vide grenier : nous avons besoin de 2 bénévoles le dimanche matin de 6h30 à 8h30

Point sur les projets en cours depuis 2020 :

- Lotissement du Mouthier :
  - Dossier non compatible avec notre PLU
  - Négociation GBM/architecte/BEJ pour solder le dossier
- Eglise
  - La fondation du patrimoine a proposé de rencontrer des élus dans la semaine pour échanger avec eux sur les flyers

- Attente que GBM publie l'appel d'offres
- Ancienne Mairie
  - Rénovation des appartements en cours
  - Les travaux vont commencer cette semaine.
- Ancienne fruitière
  - Pas d'avancée depuis la dernière étude
- Terrain Guignat
  - Rencontre avec Habitat 25, Rencontre avec l'ARS.
- Place de l'Eglise (espaces verts, place gravillonnée, place réservée handicapé)
  - Réflexion de l'Audab abandonnée en raison de la reprise des enrobés sans certification préalable
- Feu intelligent rue de la Fontaine. A étudier.
- Agrandissement ZAE : réalisation de sondages par GBM pour vérifier s'il est possible d'agrandir la zone d'activité. Le projet de M Lugand pour sa brasserie est en cours.
- Antenne : la société Orange ne réponds pas à nos relances pour obtenir des réponses sur des solutions alternatives.
- Déploiement de la fibre : appui de GBM qui a rencontré des représentants d'Orange pour faire avancer les choses. Toujours pas de précisions sur les délais. Cela devrait être réalisé pour fin 2024.
- Escaliers des sentiers de Randonnées : « Ruroie » et « Mercureaux/Prays » pas d'avancement. La société contacté pour les escaliers « Mercureaux/Prays » va être contacté pour lancer les travaux. Pour les escaliers « Ruroie » ils se trouvent sur un terrain privé. A voir.
- Préfabriqué d'Arguel : démontage et désamiantage prévu rapidement.
- Salle des fêtes isolation et chauffage,
  - Demande de nouveaux devis
  - Une priorité sera donnée au 160 m2 de plafond qui n'ont jamais été isolés
- L'ancienne mairie d'Arguel doit être vidée. Il faut réfléchir à la suite à donner à ces salles.

Penser à retrouver un panneau d'affichage à la Chapelle des Buis suite à la destruction de l'abris-bus. Contact avec la mairie de Morre.

Le prochain conseil municipal se tiendra le 6 novembre 2023 à 20h à la salle associative.

Le conseil municipal se termine à 23h15

Approuvé par les membres du Conseil Municipal du lundi 6 novembre

Affiché à Fontain et publié sur le site internet,  
le 13 novembre 2023

La Maire,

Catherine HAMELIN

